



Communiqué de presse

Bruxelles, 28 octobre 2019, 10.30 heures

À partir du 28 octobre, les entreprises effectueront sans frais supplémentaires et automatiquement des virements instantanés à partir de leurs comptes belges chez KBC (Brussels) et CBC.

Dès aujourd'hui, les entreprises clientes peuvent également transférer de l'argent de leur compte KBC¹ vers un compte d'une autre banque² en quelques secondes. Depuis mars 2019 déjà, ils peuvent recevoir des transferts instantanés.

Ce nouveau service de paiement pour les entreprises est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, jours fériés compris. KBC exécute automatiquement le transfert le plus rapidement possible. Si un paiement peut être effectué par virement instantané, KBC le fera par défaut sans frais supplémentaires. Le client n'a rien à faire lui-même.

Jutta Cammaer, Director of Payments for Corporates KBC Bank résume ainsi les avantages pour les clients : *"La Belgique a été l'un des premiers pays où les banques ont offert des virements instantanés à leurs clients, particuliers aussi bien que petites entreprises. Et il s'est tout de suite avéré être un grand succès. Dorénavant, KBC souhaite également faire profiter ses clients professionnels des possibilités uniques offertes par cette technologie de paiement moderne. KBC fait des transferts instantanés le nouveau standard. Et ce, sans frais supplémentaires, ce qui rend ce service unique sur le marché belge. Grâce aux virements instantanés, une grande partie de ces paiements se font maintenant beaucoup plus rapides."*

¹ Par KBC, nous entendons KBC Bank, KBC Brussels et CBC Banque.

² Dans la mesure où cette banque peut traiter les virements instantanés.

Les banques belges suivantes traitent les virements instantanés : Argenta, Bank de Kremer, Bank J. Van Breda & ; C°, Bank J. Van Breda & ; C°, Bank Nagelmackers, Belfius Bank, BNP Paribas Fortis, CBC Banque, CPH Banque, Crelan, Europabank, Fintro, Hello bank !, ING Belgique, KBC Bank, KBC Brussels, VDK bank.

Les banques européennes participant aux virements instantanés peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.ebaclearing.eu/services/instant-payments/participants/

Le 4 mars, KBC a déjà introduit des transferts instantanés pour les particuliers et les petites entreprises ([communiqué de presse 04/03](#)).

A partir d'aujourd'hui, KBC traitera également les transferts de tous les clients professionnels le plus rapidement possible, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et sans frais supplémentaires.

Le transfert sera instantané quand :

- le donneur d'ordre effectue **un virement individuel à partir de son compte belge** (les fichiers de paiement ne sont pas encore possibles) ;
- **et ce virement est effectué en euros au profit d'un bénéficiaire au sein de la zone euro ;**
- **et est enregistré via KBC Online For Business ou via KBC Reach** (à partir de mi-décembre également via l'application KBC Business mise à jour) ;
- et la banque du bénéficiaire peut traiter les virements instantanés.

Si le virement individuel ne peut pas être traité instantanément (par exemple parce que la banque du bénéficiaire ne traite pas les virements instantanés), le virement arrivera chez le bénéficiaire le jour même, à condition que l'enregistrement se fait

- un jour de semaine avant 16 h³.
- via KBC Online For Business, KBC Reach et à partir de mi-décembre également via l'application KBC Business mise à jour.

75% de transferts instantanés pour les particuliers

Depuis mars 2019, KBC offre automatiquement le traitement le plus rapide possible pour les virements.

KBC note que 75% des transferts sont effectués sous forme de transferts instantanés, c'est-à-dire quand :

- le client dispose d'un compte Plus ou d'un compte professionnel ;
- et effectue un virement de son compte belge en euros à un bénéficiaire dans la zone euro ;
- via un canal numérique (KBC Touch, KBC Mobile, K'Ching et guichet automatique) ;
- et la banque du bénéficiaire peut traiter les virements instantanés.

Ce pourcentage continuera d'augmenter à mesure que de plus en plus d'institutions financières traiteront les transferts instantanés.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht

Directeur Communication Corporate/

Porte-parole

Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens

Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer

Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com

Suivez-nous sur

www.twitter.com/kbc_group

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur

<https://www.kbc.com/fr/innovation-2019>

³ à l'exception des 1er janvier, vendredi saint, lundi de Pâques, 1er mai, 25 et 26 décembre.